

# JOURNAL OFFICIEL

La présente édition  
ne contient pas  
les publications  
contenant des données  
personnelles protégées.  
Dès lors, seule  
la version officielle  
sur papier fait foi.

JAA 2800 Delémont – 37<sup>e</sup> année – N° 38 – Mercredi 28 octobre 2015

Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le mercredi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12 heures. Ce délai peut être modifié si la date de parution est jour férié. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Editeur: Pressor SA, Centre d'impression et d'arts graphiques, Delémont, tél. 032 421 19 19, fax 032 421 19 00. Compte de chèques postaux 12-874158-4.

Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8 h 30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** « Journal officiel de la République et Canton du Jura », case postale 553, 2800 Delémont 1. **Courriel:** [journalofficiel@pressor.ch](mailto:journalofficiel@pressor.ch)

## Publications des autorités cantonales

République et Canton du Jura

### Erratum

#### Arrêté concernant les résultats de l'élection du Parlement du 18 octobre 2015

Une erreur s'est glissée dans la publication de ce document. La publication correcte est:

(...)

#### DISTRICT DES FRANCHES-MONTAGNES

(...)

#### Parti 5 Parti socialiste jurassien

Total des suffrages du parti	8'634
Nombre de sièges à attribuer	2
Nombre de suppléant	1

Candidats élus (et non Viennent ensuite)	Suffrages
1. Bourquard Jean, 1948	1022
2. Girard Nicolas, 1967	998

(...)

Delémont, le 28 octobre 2015

Chancellerie d'Etat

### Avis aux citoyennes et citoyens Convocation du corps électoral

#### Election du Gouvernement, 2<sup>e</sup> tour

Le corps électoral de la République et Canton du Jura est convoqué aux urnes le 8 novembre 2015 et les jours précédents fixés par les dispositions légales pour procéder à l'élection du Gouvernement.

Le matériel de vote sera remis à chaque citoyenne et citoyen.

Les actes de candidatures, déposés conformément aux dispositions légales, sont publiés ci-après:

## GOVERNEMENT

### Liste 1: Parti Chrétien-Social Indépendant (PCSI)

01.01 Eray David, 1973, Ingénieur HES, Le Noirmont

### Liste 2: Parti Libéral-Radical Jurassien (PLRJ)

02.01 Gerber Jacques, 1973, Economiste, Porrentruy

### Liste 3: Parti socialiste jurassien (PSJ)

03.01 Barthoulot Nathalie, 1968, Economiste, Courtételle

03.02 Thentz Michel, 1958, Ministre, Delémont

### Liste 4: Parti démocrate-chrétien du Jura (PDC-JDC)

04.01 Juillard Charles, 1962, Ministre, Porrentruy

04.02 Courtet Martial, 1976, Conseiller pédagogique, Delémont

Delémont, le 28 octobre 2015

La Chancellerie d'Etat

République et Canton du Jura

## Elections au Parlement

Le 17 décembre 2015, lors de la séance constitutive, le Parlement jurassien procédera à l'élection des membres suivants des autorités judiciaires:

- des juges permanents au Tribunal cantonal pour un équivalent de cinq postes
- jusqu'à dix juges suppléants au Tribunal cantonal
- des juges permanents au Tribunal de première instance pour un équivalent de 5,5 postes, dont 0,5 poste vacant
- jusqu'à cinq juges suppléants au Tribunal de première instance
- des procureurs au Ministère public pour un équivalent de cinq postes
- le président du Tribunal des mineurs (à 50 %), vacant

Sont éligibles à ces fonctions les personnes ayant l'exercice des droits civils et des droits politiques en matière cantonale, titulaires d'un brevet d'avocat délivré par un canton suisse ou du brevet de notaire de la République et Canton du Jura et âgées de moins de 65 ans révolus. Les juges suppléants ne sont pas tenus d'être domiciliés dans le Canton et sont éligibles jusqu'à l'âge de 70 ans révolus.

Le Parlement élira également:

- quatre assesseurs au Tribunal des mineurs qui doivent posséder une formation ou une expérience suffisante dans le domaine social et éducatif.

Enfin, le Parlement élira le même jour:

- **le Contrôleur général des finances**
- **le Secrétaire du Parlement.**

Tous renseignements au sujet de ces élections peuvent être obtenus auprès du Secrétariat du Parlement (032/420.72.22/23).

Delémont, le 22 octobre 2015

Le secrétaire du Parlement: Jean-Baptiste Maître

Chancellerie d'Etat

### Référendum fédéral

La Chancellerie d'Etat rend notoire que le délai référendaire est actuellement en cours pour les actes législatifs fédéraux suivants:

- Code civil suisse (Fondations de prévoyance en faveur du personnel)  
Modification du 25 septembre 2015
- Code des obligations (Droit des raisons de commerce)  
Modification du 25 septembre 2015
- Code pénal suisse (Dispositions pénales incriminant la corruption)  
Modification du 25 septembre 2015
- Loi fédérale sur le transport de marchandises par des entreprises de chemin de fer ou de navigation (Loi sur le transport de marchandises, LTM) du 25 septembre 2015
- Loi fédérale concernant l'amélioration de l'échange d'informations entre les autorités au sujet des armes du 25 septembre 2015
- Loi fédérale sur le renseignement (LRens) du 25 septembre 2015
- Loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite (LP) (Représentation professionnelle dans une procédure d'exécution forcée)  
Modification du 25 septembre 2015
- Loi fédérale sur le service civil (LSC)  
Modification du 25 septembre 2015
- Loi fédérale sur l'assurance-accidents (LAA) (Organisation et activités accessoires de la CNA)  
Modification du 25 septembre 2015
- Loi fédérale sur l'assurance-accidents (LAA) (Assurance-accidents et prévention des accidents)  
Modification du 25 septembre 2015
- Loi sur l'asile (LAsi)  
Modification du 25 septembre 2015

### Le délai référendaire expire le 14 janvier 2016.

Ces actes législatifs peuvent être consultés au Service de l'information et de la communication, rue du 24-Septembre 2, à Delémont.

Sur demande, le Service de l'information et de la communication remettra un exemplaire de ces actes au Secrétariat de la commune intéressée, à l'intention des citoyennes et citoyens.

Delémont, le 28 octobre 2015

Le chancelier d'Etat: Jean-Christophe Kübler

Service du développement territorial

### Procédure d'approbation des projets d'installations électriques

#### Mise à l'enquête publique

Commune: **2856 Boécourt**

Requérante: **BKW Energie SA, Emile Boéchat 83, 2800 Delémont**

Projet S-113637.1: **Nouvelle station transformatrice MT/BT 16kV Les Lavoires en remplacement des stations sur poteau suite au projet de démantèlement de la ligne aérienne actuelle**

Coordonnées: **584999/245774**

Parcelle: **692**

Projet L-218980: **Nouvelle ligne souterraine MT 16kV entre la station existante Séprais et la nouvelle station Les Lavoires, en remplacement de de ligne aérienne actuelle entre la station Séprais, la station sur poteau Champs des Contours et la station sur poteau les Lavoires.**

La demande d'approbation des plans du projet susmentionné a été soumise à l'Inspection fédérale des installations à courant fort (ESTI).

**Le dossier est mis à l'enquête publique dans la commune de Boécourt du 28 octobre au 27 novembre 2015.**

La mise à l'enquête publique entraîne, selon art. 42-44 de la loi fédérale sur l'expropriation (RS 711), le ban d'expropriation.

Pendant le délai de mise à l'enquête, quiconque ayant qualité de partie en vertu de la loi sur la procédure administrative (RS 172.021) ou de la loi sur l'expropriation peut faire opposition auprès de l'Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI, Route de Montena 75, 1728 Rossens. Toute personne qui n'a pas fait opposition est exclue de la suite de la procédure.

Toutes les objections en matière d'expropriation et toutes les demandes d'indemnité ou de réparation en nature doivent être déposées dans le même délai. Les oppositions et les demandes déposées ultérieurement en vertu des articles 39-41 de la loi sur l'expropriation doivent également être adressées à l'Inspection Fédérale des Installations à Courant Fort.

Inspection fédérale des installations à courant fort  
Projet  
Route de Montena 75  
1728 Rossens

Delémont, le 26 octobre 2015

Dernier délai pour la remise des publications:

**jusqu'au lundi 12 heures**

## Publications des autorités communales et bourgeoises

### Basse-Allaine

#### Assemblée communale extraordinaire, mardi 10 novembre 2015, à 20 h, à la salle communale de Montignez

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 24 septembre 2015.
2. Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire de M. Lirim Shabani, 1981, et de sa famille, son épouse Ljendita, 1980, ses enfants Alime, 2004, Armine, 2007 et Ehad, 2012, domiciliés à Buix, respectivement sur l'octroi du droit de cité par la commune de Basse-Allaine.
3. Discuter et voter la vente d'une partie de la parcelle N° 316 du ban de Courtemaîche, d'une surface d'environ 1'328 m<sup>2</sup>, au prix de Fr. 13.– le m<sup>2</sup>, soit un prix d'environ Fr. 17'264.–, au lieu-dit « Combe-de-Cœuve ».
4. Discuter et voter un emprunt ferme de Fr. 64'764.– destiné à financer l'achat d'env. 4'626 m<sup>2</sup> de terrain à bâtir au prix de Fr. 14.– le m<sup>2</sup>, à distraire de la parcelle N° 191 sise « Vers-la-Croix » (Plan Spécial « La Basse-Fin ») à Courtemaîche, à couvrir par voie d'emprunt, éventuellement par fonds propres, et donner compétence au Conseil communal pour contracter un emprunt et signer l'acte d'achat.
5. Présentation et acceptation d'un crédit-cadre de Fr. 2'683'140.– destiné à la viabilisation, par étapes, du Plan Spécial « La Basse-Fin » à Courtemaîche, sous déduction du crédit de Fr. 387'000.– accepté le 24 octobre 2011, de subventions à recevoir et de la participation financière des propriétaires, à couvrir par voie d'emprunt, éventuellement par fonds propres, et donner compétence au Conseil communal pour contracter un emprunt et le consolider.
6. Divers

Le procès-verbal mentionné au point 1 est déposé publiquement au secrétariat communal à Courtemaîche et sur le site internet communal [www.basse-allaine.ch](http://www.basse-allaine.ch) à l'intention des citoyennes et citoyens qui désirent le consulter.

Les demandes de compléments ou de rectifications peuvent être adressées, par écrit, au secrétariat communal au plus tard la veille de l'Assemblée (jour ouvrable) ou être faites verbalement lors de celles-ci. L'Assemblée se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Le Conseil communal

### Les Breuleux

#### Assemblée ordinaire de l'Arrondissement de sépulture des Breuleux, mardi 17 novembre 2015, à 20 h, à la salle paroissiale des Breuleux, rte de France 2

Ordre du jour :

1. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée ordinaire.
2. Discuter et voter le budget pour l'exercice 2016.
3. Divers et imprévus.

Le budget mentionnés sous chiffres 2, est déposé au secrétariat durant les délais légaux.

La Secrétaire: T. Froidevaux

### Châtillon

#### Réouverture du Restaurant du Soleil à Châtillon

Conformément à la loi sur les auberges, le Conseil communal de Châtillon informe que M<sup>me</sup> Cortat Virginie prévoit la réouverture du Restaurant du Soleil à Châtillon.

Les heures d'ouverture seront les suivantes :

Lundi:	8 h 30 à 15 h / 17 h à 24 h
Mardi:	8 h 30 à 15 h / fermé le soir
Mercredi:	Fermé
Jeudi:	8 h 30 à 15 h / 17 h à 24 h
Vendredi:	8 h 30 à 15 h / 17 h à 0 h 30
Samedi:	9 h à 0 h 30
Dimanche:	9 h à 23 h

Les oppositions, dûment signées et motivées, doivent parvenir au Conseil communal de Châtillon dans un délai de 30 jours, dès la publication de la présente, soit jusqu'au 27 novembre 2015.

Le Conseil communal

### Develier

#### Assemblée communale extraordinaire, lundi 9 novembre 2015, à 20 h 15, à la salle des assemblées du bâtiment administratif, rue de l'Eglise 8

Ordre du jour :

1. Approuver le procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du lundi 6 juillet 2015 publié sur le site internet de la commune. Il peut également être consulté au Secrétariat communal ;
2. Information de Monsieur Christophe Ackermann, de Bourrignon, concernant le ramassage et le tri des déchets verts et des branchages ;
3. Décider l'ouverture d'un crédit de Fr. 720'000.00, à couvrir par voie d'emprunt, pour l'achat d'une partie de la parcelle N° 3054, « Bas du Village » ;
4. Présentation du décompte final pour les travaux de viabilisation du lotissement « Les Quatre-Faulx » et consolidation du crédit ;
5. Décider l'ouverture d'un crédit, à couvrir par prélèvement sur le fond de réserve du Service électrique, pour la construction d'une nouvelle station transformatrice au lieu-dit « Rue Père Carré » ;
6. Décider l'ouverture d'un crédit, à couvrir par prélèvement sur le fond de réserve du Service électrique, pour l'augmentation de la capacité de la station transformatrice « Toura » ;
7. Décider l'ouverture d'un crédit de Fr. 200'000.00 pour le projet de sylviculture de protection « Rangiers-Sorne - La Courtine », sous déduction des subventions et de la part des tiers bénéficiaires ;
8. Accepter la stratégie commerciale du Service électrique ;
9. Divers

Develier, le 21 octobre 2015

Le Conseil communal

Vous pouvez envoyer vos publications  
par courriel à l'adresse :

**journalofficiel@pressor.ch**

**jusqu'au lundi 12 heures**

**Porrentruy****Assemblée des délégués  
du Syndicat d'épuration des eaux usées  
de Porrentruy et environs (SEPE),  
vendredi 13 novembre 2015, à 18 h, à Fontenais,  
à la salle culturelle du bâtiment  
des services communaux**

Ordre du jour :

1. Accueil
2. Désignation des scrutateurs
3. Appel nominal
4. Procès-verbal N° 13 de l'assemblée du 29 mai 2015 à Porrentruy
5. Rapport du Président de la commission
6. Prendre connaissance et approuver le budget 2016
7. Divers

Syndicat d'épuration des eaux usées  
de Porrentruy et environs**Porrentruy****Séance ordinaire du Conseil de ville,  
jeudi 12 novembre 2015, à 19 h 30,  
à la salle du Conseil de ville, Hôtel de Ville (2<sup>e</sup> étage)**

1. Communications.
2. Informations du Conseil municipal.
3. Procès-verbal de la séance du 24 septembre 2015.
4. Questions orales.
5. Statuer sur les demandes d'admission à l'indigénat communal en faveur de :
  - a) M<sup>me</sup> Maria Berisha, 28.10.1989, et M. Zef Berisha, 05.07.1985, et leurs enfants Briana, 01.09.2012, et Emma, 20.07.2015, ressortissants kosovars.
  - b) M. Abdelslam Lakreb, 20.12.1973, ressortissant français.
  - c) M<sup>me</sup> Biqkaj Dermaku, 05.10.1976, et M. Tafil Dermaku, 23.01.1972, et leurs enfants Lorina, 03.02.2004, Edi, 29.04.2007, et Lejla, 03.07.2012, ressortissants kosovars.
  - d) M. Mehmed Maljisevic, 22.11.1989, ressortissant bosniaque.
  - e) M<sup>me</sup> Cvetanka Vukovic, 25.09.1949, et M. Djordje Vukovic, 03.07.1948, ressortissants serbes.
6. Approuver un crédit de Fr. 122'800.-, TTC, correspondant à la participation de la Commune de Porrentruy pour la poursuite de la coopération intercommunale dans le domaine de la politique énergétique des Communes de Delémont, Fontenais et Porrentruy pour la période 2016-2019.
7. Approuver un crédit de Fr. 130'000.-, TTC, pour la réalisation du plan directeur des déplacements et du stationnement.
8. Fixer la quotité d'impôt, les différentes taxes et approuver le Budget communal 2016.
9. Divers.

Octobre 2015

Au nom du Conseil de ville  
Le président : Manuel Godinat**Rebeuvelier****Dépôt public de la mensuration officielle  
Lots 1 et 2**

Conformément à l'article 28 de l'ordonnance fédérale sur la mensuration officielle (OMO) du 18 novembre 1992, la commune de Rebeuvelier dépose publiquement du 29 octobre 2015 au 27 novembre 2015 inclusivement, en vue de son approbation par le géomètre cantonal :

- Les plans cadastraux N°s 1 à 8 de la commune de Rebeuvelier;
- L'état descriptif des biens-fonds compris dans ces lots.

Les documents cadastraux peuvent être consultés à l'administration communale pendant les heures d'ouverture du bureau. Les oppositions éventuelles, faites par écrit et dûment motivées, sont à adresser jusqu'au 27 novembre 2015 inclusivement au Bureau communal de Rebeuvelier, Place de la Liberté 5, 2832 Rebeuvelier.

Rebeuvelier, le 26 octobre 2015

Le Conseil communal

**Publications  
des autorités administratives ecclésiastiques**

Collectivité ecclésiastique cantonale

**Election  
de l'Assemblée de la Collectivité  
ecclésiastique cantonale  
du 16 novembre 2015**

L'administration de la Collectivité ecclésiastique cantonale,

- vu les articles 24, 31, 34 et 36 de l'Ordonnance sur les droits politiques du 14 mars 1980,
- vu les articles 23, 24 et 25 des Directives pour l'élection à l'Assemblée du 27 août 2015 communique :

**Article premier**

Les personnes suivantes sont élues tacitement à l'Assemblée de la Collectivité ecclésiastique cantonale.

**Circonscription N° 1**

Communes ecclésiastiques de Les Bois, Les Breuleux, Les Genevez, Lajoux, Montfaucon, Le Noirmont, Saignelégier, Saint-Brais et Saulcy

Brahier André	1970	Mécanicien	Les Enfers
Brahier Jean-Philippe	1961	Fromager	Saignelégier
Cattin Pierre-André	1944	Agriculteur	Le Peuchapatte
Jaquet Jean-Pierre	1944	Retraité	Le Noirmont
Miserez Mariette	1942	Retraîtée	Les Genevez
Viatte Jean	1958	Ingénieur HES	Glovelier
Willemin Colette	1963	Empl. postale	Saulcy
Willemin Rose-Marie	1944	Retraîtée	Les Bois

**Circonscription N° 2**

Communes ecclésiastiques de Bure, Chevenez, Courtedoux, Damvant, Fahy, Grandfontaine, Réclère et Rocourt

Chapuis Vincent	1962	Garde-frontière	Réclère
Faivre Jean-Paul	1960	Agent assurance	Courtedoux
Riat René	1946	Retraité	Bure

**Circonscription N° 3**

Communes ecclésiastiques de Beurnevésin, Boncourt, Buix, Cœuve, Courchavon, Courtemaîche, Dampheux-Lugnez et Montignez

Lièvre Yves	1970	Concierge	Courtemaîche
Stegmann Raphaëlle	1969	Empl. comm.	Boncourt
Terrier Luc	1967	Empl. douanes	Montignez
Turberg Rémy	1962	Empl. comm.	Cœuve

**Circonscription N° 4**

Communes ecclésiastiques de Alle, Asuel-Pleujouse, Bonfol, Charmoille-Fregiécourt, Miécourt et Vendlincourt

Germano Elisa	1956	Ouvrière	Alle
Kobel Bruno	1970	Empl. postal	Charmoille
Moirandat Jean-Louis	1938	Retraité	Charmoille

**Circonscription N° 5**

Communes ecclésiastiques de Cornol, Courgenay, Epauvillers, Ocourt-La-Motte, Saint-Ursanne et Soubey

Berret Michel	1950	Retraité	Cornol
Gigon Jean-François	1966	Empl. de com.	Courgenay
Jeannerat Gérard	1948	Retraité	Montenol
Maître Françoise	1950	Retraîtée	Epauvillers

**Circonscription N° 6**

Communes ecclésiastiques de Bressaucourt, Fontenais et Porrentruy

Besse Nicole	1953	Infirmière	Fontenais
Desbœufs Denis	1951	Emp. de banque	Porrentruy
Farine Agnès	1954	Secrétaire	Porrentruy
Scandellari Anne-Marie	1945	Retraîtée	Porrentruy
Voisard Anne-Marie	1959	Empl. de com.	Bressaucourt
Voisard Marie-Jeanne	1947	Retraîtée	Porrentruy

**Circonscription N° 7**

Communes ecclésiastiques de Bassecourt, Boécourt, Glovelier, Soultz et Undervelier

Allimann Jean-Charles	1964	Resp. d'exploit.	Boécourt
Beuchat Jean-Claude	1966	Plâtrier/peintre	Glovelier
Cuenat Philippe	1967	Electronicien	Bassecourt
Girard André	1949	Retraité	Bassecourt
Zuber Eric	1964	Menuisier	Bassecourt

**Circonscription N° 8**

Communes ecclésiastiques de Courfaivre, Courtételle et Develier

Füeg Mathieu	1972	Empl. banque	Courtételle
Girardin Hubert	1959	Assistant social	Courfaivre
Monnin Marc	1923	Retraité	Develier
Sauvain René	1945	Retraité	Courtételle

**Circonscription N° 9**

Communes ecclésiastiques de Bourrignon, Delémont, Movelier, Pleigne et Soyhières

Beuchat Jean	1967	Commerçant	Delémont
Burri André	1962	Avocat	Delémont
Eya Marie-Thérèse	1946	Secr.-compt.	Delémont
Goffinet Chantal	1968	Enseignante	Delémont
Grillon Francis	1958	Menuisier-ébén.	Bourrignon
Hanser Ariane	1968	Géographe	Delémont
Jost Olivier	1978	Resp. finances	Delémont
Kohler Bernard	1957	Retraité	Soyhières
Noirjean Suzanne	1954	Empl. de com.	Delémont

**Circonscription N° 10**

Communes ecclésiastiques de Corban, Courchapoix, Courrendlin, Courroux, Mervelier, Montsevelier, Rebeuvelier, Vermes et Vicques

Bron Oberli Carine	1968	Ménagère	Vermes
Crettol Marc-André	1955	Ouvrier	Rebeuvelier
Dominé Christophe	1960	Agriculteur	Courchapoix
Dupré Nadia	1980	Empl. de com.	Mervelier
Latscha Cédric	1968	Ingénieur civil	Courcelon
Queloz Georges	1955	Ramoneur	Courrendlin
Queloz Yves	1965	Empl. postal	Châtillon
Rossé Michaël	1963	Empl. de banque	Courcelon
Steiner Denis	1950	Dess. en bât.	Vicques

**Article 2**

Les réclamations éventuelles dûment motivées contre cette élection doivent être adressées à la Commission juridictionnelle, par l'administration de la Collectivité ecclésiastique cantonale jusqu'au 2 novembre 2015.

Delémont, le 19 octobre 2015

Administration de la Collectivité ecclésiastique cantonale

**Asuel-Pleujouse**

**Assemblée de la Paroisse catholique, mercredi 25 novembre 2015, à 20 h, à la salle de la cure à Asuel**

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Adopter le règlement de la nouvelle commune ecclésiastique de La Baroche
3. Voter le budget 2016 et la quotité d'impôts
4. Nomination des autorités de la nouvelle commune ecclésiastique de La Baroche
5. Divers

Le Conseil de paroisse

**Charmoille-Fregiécourt**

**Assemblée de la Paroisse catholique, mercredi 25 novembre 2015, à 20 h, à la salle de la cure à Charmoille**

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Adopter le règlement de la nouvelle commune ecclésiastique de La Baroche
3. Voter le budget 2016 et la quotité d'impôts
4. Nomination des autorités de la nouvelle commune ecclésiastique de La Baroche
5. Divers

Le Conseil de paroisse

**Courtedoux**

**Assemblée du budget de la Commune ecclésiastique catholique-romaine de Courtedoux, jeudi 26 novembre 2015, à 20 h, à la salle paroissiale de Courtedoux**

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Budget 2016
3. Divers

Le Conseil

**Dampheux-Lugnez**

**Assemblée paroissiale ordinaire, lundi 16 novembre 2015, à 20 h 15, à la salle paroissiale de Dampheux**

Ordre du jour :

1. Méditation
2. Nomination de 2 scrutateurs
3. Lecture du P.V. de la dernière assemblée
4. Budget 2016
5. Informations diverses du Conseil de paroisse
6. Parole de l'équipe pastorale
7. Divers

La Secrétaire : J. Terrier

Dernier délai pour la remise des publications:

**jusqu'au lundi 12 heures**

**Miéecourt****Assemblée de la Paroisse catholique, mercredi 25 novembre 2015, à 20 h, à la salle paroissiale à Miéecourt**

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Adopter le règlement de la nouvelle commune ecclésiastique de La Baroche
3. Voter le budget 2016 et la quotité d'impôts
4. Nomination des autorités de la nouvelle commune ecclésiastique de La Baroche
5. Divers

Le Conseil de paroisse

**Avis de construction****Boécourt**

Requérants : Sabrina et Amaury Boillat, représentés par Villatype SA, Le Champat 2, 2744 Belprahon. Auteur du projet : Villatype SA, Le Champat 2, 2744 Belprahon.

Projet : construction d'une maison familiale avec poêle, pergola, place couverte et pompe à chaleur extérieure, sur la parcelle N° 2094 (surface 880 m<sup>2</sup>), sise à la route Principale. Zone d'affectation : Habitation HAe, plan spécial Le Chênois – Es Longennes II.

Dimensions principales : longueur 18 m 60, largeur 8 m, hauteur 6 m, hauteur totale 7 m 70. Dimensions pergola : longueur 4 m, largeur 3 m, hauteur 3 m 30, hauteur totale 4 m 20. Dimensions place couverte : longueur 3 m 50, largeur 5 m, hauteur 2 m 80, hauteur totale 4 m 40.

Genre de construction : murs extérieurs : ossature bois isolée. Façades : crépi teinte blanc cassé et bardage bois teinte grise. Couverture : tuiles béton teinte grise.

Dérogations requises : Art. 13a) – indice d'utilisation et art. 13f) – petite distance à la limite.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 27 novembre 2015 au secrétariat communal de Boécourt où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Boécourt, le 26 octobre 2015

Le Conseil communal

**Bonfol**

Requérant : Maurice Fleury, Condemenne 204C, 2944 Bonfol. Auteur du projet : Cosendey SA, Route de Cœuve 208, 2944 Bonfol.

Projet : pose de vitrages coupe-vent sur les ouvertures existantes en façades Nord, Est et Sud, et réparation de l'abri de jardin existant (charpente et toiture), sur la parcelle N° 2301 (surface 1051 m<sup>2</sup>), sise au lieu-dit « La Condemenne ». Zone d'affectation : agricole.

Dimensions principales (existantes) : longueur 11 m 10, largeur 9 m 60, hauteur 5 m 60, hauteur totale 7 m 80. Dimensions abri jardin : longueur 5 m 30, largeur 3 m 30, hauteur 2 m 47, hauteur totale 3 m 63.

Genre de construction : murs extérieurs : maçonnerie existante. Façades : crépi, teinte blanc cassé (existant). Couverture : tuiles, teinte brun foncé (existant).

Dérogation requise : Art. 24 LAT.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 27 novembre 2015 au secrétariat communal de Bonfol où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Bonfol, le 26 octobre 2015

Le Conseil communal

**Cornol**

Requérant : Swen Maillard, Veye Môtie 2, 2952 Cornol. Auteur du projet : Krieger AG, Industriestrasse 202, 3178 Bösingen.

Projet : construction d'un poulailler d'engraissement pour 9000 poules, avec fosse à lisier et place à fumier couverte + 3 silos, sur la parcelle N° 1079 (surface 234'995 m<sup>2</sup>), sise au chemin du Monterri. Zone d'affectation : ZA.

Dimensions principales : longueur 35 m 50, largeur 23 m 40, hauteur 5 m 60, hauteur totale 7 m 60. Dimensions place à fumier : longueur 8 m, largeur 7 m 50, hauteur 5 m 70, hauteur totale 6 m 60. Dimensions silos : diamètre 2 m 47, hauteur 8 m 35, hauteur totale 8 m 35.

Genre de construction : murs extérieurs : murets béton et structure métallique. Façades : panneaux sandwich isolés, RAL 1019 (beige gris). Couverture : charpente bois, panneaux sandwich isolés, RAL 8004 (brun cuiré).

Dérogation requise : Art. 21 LFo – distance à la forêt.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 27 novembre 2015 au secrétariat communal de Cornol où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Cornol, le 26 octobre 2015

Le Conseil communal

**Courgenay**

Requérant : Benoît Laissue, Route de Courtemblin 47, 2950 Courgenay. Auteur du projet : Sansonnens FG Frères SA, Route du Soleil 6, 1542 Rueyres-les-Prés.

Projet : construction d'un abri tunnel pour culture de plantons, sur les parcelles N°s 1211 (surface 14'908 m<sup>2</sup>) et 1212 (surface 122'012 m<sup>2</sup>), sise au lieu-dit « Champs Morel ». Zone d'affectation : Agricole ZA.

Dimensions principales : longueur 36 m, largeur 9 m 30, hauteur 3 m 90, hauteur totale 3 m 90.

Genre de construction: murs extérieurs: structure métallique. Façades: bâche copolymère EVA, teinte transparente. Couverture: bâche copolymère EVA, teinte transparente.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 26 novembre 2015 au secrétariat communal de Courgenay où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courgenay, le 26 octobre 2015

Le Conseil communal

### Delémont

Requérant: AJMCE, Route de Tramelan 11, 2710 Tavannes. Auteur du projet: Stahelin Architectes (Delémont) SA, Rue de la Jeunesse 2, 2800 Delémont.

Projet: agrandissement de l'école jurassienne du bois, sur la parcelle N° 5110 (surface 4725 m<sup>2</sup>), sise à la rue de la Jeunesse. Zone de construction UA: Zone d'utilité publique A. Plan spécial N° 73 « En Dozière ».

Description: école.

Dimensions: longueur 31 m 60, largeur 22 m 30, hauteur 10 m 55.

Genre de construction: murs extérieurs: structure en bois. Façades: lames de bois, couleur gris métal. Couverture: étanchéité. Chauffage: existant.

Dérogations requises: Art. 12 et 13 - Périmètre PN des prescriptions du Plan spécial N° 73 « En Dozière ».

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au vendredi 27 novembre 2015 inclusivement, au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Delémont, le 26 octobre 2015

Le Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics

### Delémont

Requérant: Monsieur Ramnabaja Afrim, Rue du Vieux-Château 27, 2800 Delémont. Auteur du projet: Architrave SA, Rue de l'Avenir 48, 2800 Delémont.

Projet: reconstruction du bâtiment N° 27 après incendie; construction du 1<sup>er</sup> étage et aménagement d'un logement, sur la parcelle N° 2197 (surface: 522 m<sup>2</sup>), sise à la rue du Vieux-Château, bâtiment N° 27. Zone de construction HAb: Zone d'hab. A, secteur HAb (3 niv).

Description: habitation.

Dimensions: longueur 11 m 90, largeur 10 m 50, hauteur 8 m 10.

Genre de construction: murs extérieurs: brique, isolation périphérique. Façades: crépissage, couleur blanc cassé. Couverture: étanchéité. Chauffage: mazout (existant).

Dérogation requise: Art. HA2 RCC (degré d'utilisation du sol).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au vendredi 27 novembre 2015 inclusivement, au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Delémont, le 26 octobre 2015

Le Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics

### Delémont

Requérant: MT Construction Sàrl, Rue du 23-Juin 38, 2822 Courroux. Auteur du projet: MT Construction Sàrl, Rue du 23-Juin 38, 2822 Courroux.

Projet: construction de deux maisons jumelées avec couvert à voitures et locaux techniques, sur la parcelle N° 2226 (surface 1119 m<sup>2</sup>), sise à la rue des Pèlerins. Zone de construction HAa: Zone d'hab. A, secteur HAa (2 niv).

Description: maisons et couvert.

Dimensions: longueur 23 m 36, largeur 10 m 60, hauteur 6 m.

Genre de construction: murs extérieurs: ossature en bois, isolation périphérique. Façades: crépissage, couleur brun rouge. Couverture: étanchéité. Chauffage: gaz.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au vendredi 27 novembre 2015 inclusivement, au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Delémont, le 26 octobre 2015

Le Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics

### Grandfontaine

Requérant: Salines Suisses SA, Rheinstrasse 52, 4133 Pratteln. Auteur du projet: Gruner Böhlinger AG, Mühlegasse 10, 4041 Oberwil.

Projet: installation d'une plateforme de forage de prospection géologique temporaire (env. 4 mois), selon dossier déposé. Le site sera remis en état à la fin des travaux, sur la parcelle N° 1602 (surface 169'101 m<sup>2</sup>), sise au lieu-dit « La Queue au Loup ». Zone d'affectation: agricole.

Dimensions principales: longueur 50 m, largeur 22 m, hauteur 18 m, hauteur totale 18 m. Dimensions zone Ouest: longueur 30 m, largeur 20 m.

Genre de construction: selon dossier déposé.

Dérogation requise: Art. 24 LAT.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 28 novembre 2015 au secrétariat communal de Grandfontaine où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Grandfontaine, le 26 octobre 2015

Le Conseil communal

### Haute-Ajoie / Chevenez

Requérant: Markus Renfer, Champ du Fol 227E, 2906 Chevenez. Auteur du projet: Markus Renfer, Champ du Fol 227E, 2906 Chevenez.

Projet: démolition du bâtiment N° 227F, construction d'un nouvel hangar, déplacement du carré de sable à l'Ouest et pose d'une barrière électrifiée (H: 1 m 20) autour du carré, sur la parcelle N° 1634 (surface 113'774 m<sup>2</sup>), sise au lieu-dit «Champ du Fol». Zone d'affectation: Agricole ZA.

Dimensions principales hangar: longueur 30 m, largeur 12 m, hauteur 5 m 75, hauteur totale 7 m 78. Dimensions carré de sable: longueur 30 m, largeur 15 m.

Genre de construction: murs extérieurs: murets béton, ossature bois. Façades: tôle trapézoïdale, teinte rouge-brune. Couverture: plaques Eternit ondulées, teinte brune foncée.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 28 novembre 2015 au secrétariat communal de Haute-Ajoie où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Haute-Ajoie, le 26 décembre 2015

Le Conseil communal

### Haute-Ajoie / Chevenez

Requérante: Fondation Jules Thurmann, Route de Fontenais 21, 2900 Porrentruy. Auteur du projet: Jurassica, Route de Fontenais 21, 2900 Porrentruy.

Projet: pose d'une webcam sur un promontoire naturel aux abords du Creugenat, pose d'un panneau solaire et d'une armoire technique sur la ligne électrique existante, enfouissement d'un câble entre webcam et panneau solaire, sur la parcelle N° 3499 (surface 6351 m<sup>2</sup>), sise au lieu-dit «Le Creugenat». Zone d'affectation: Agricole.

Dimensions webcam: longueur 0 m 30, largeur 0 m 30, hauteur 0 m 30, hauteur totale 0 m 30. Dimensions armoire technique: longueur 0 m 70, largeur 0 m 50, hauteur 0 m 30, hauteur totale 0 m 30. Dimensions panneau solaire: longueur 1 m 50, largeur 1 m 50, hauteur 2 m, hauteur totale 2 m.

Dérogations requises: Art. 24 LAT, art. 191 RCC – périmètre de protection de la nature.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 28 novembre 2015 secrétariat communal de Haute-Ajoie où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Haute-Ajoie, le 26 octobre 2015

Le Conseil communal

### Montfaucon / Le Pré-Petitjean

Requérants: Tamara & Frédéric Büchler, Le Pré-Petitjean 58, 2362 Montfaucon. Auteurs du projet: Tamara & Frédéric Büchler, Le Pré-Petitjean 58, 2362 Montfaucon.

Projet: bâtiment existant N° 58: réfection et isolation toiture, réfection ramée Nord et ferblanterie, pose de tuiles terre cuite, lavage et blanchissage des façades avec peinture à la chaux, ouverture de 2 vélux sur les pans Est et Ouest, et d'une fenêtre en façade Nord, sur la parcelle N° 37 (surface 2953 m<sup>2</sup>), sise au lieu-dit «Le Pré-Petitjean». Zone d'affectation: Agricole ZB.

Dimensions principales (existantes): longueur 20 m, largeur 17 m 50, hauteur 6 m 50, hauteur totale 11 m 50.

Genre de construction: murs extérieurs: maçonnerie existante. Façades: peinture à la chaux, teinte blanche. Couverture: tuiles terre cuite, teinte rouge.

Dérogation requise: Art. 24 LAT.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 28 novembre 2015 au secrétariat communal de Montfaucon où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Montfaucon, le 26 octobre 2015

Le Conseil communal

### Porrentruy

Requérants: Lachat Frund Marie-Christine et Robert, Rue Achille-Merquin 54, 2900 Porrentruy. Auteur du projet: Société Villatype SA, Le Champat 2, 2744 Belprahon.

Projet: construction d'une maison individuelle, sur la parcelle N° 3268 (surface 884 m<sup>2</sup>), sise à la rue du Fahy. Zone d'habitation HA: Zone d'habitation A.

Description : construction d'une maison familiale avec place couverte, réduit et pergola.

Dimensions : longueur 18 m, largeur 8 m 20, hauteur 5 m 60, hauteur totale 5 m 60. Dimensions pergola : longueur 4 m, largeur 3 m 50, hauteur à la corniche 3 m, hauteur au faîte 3 m. Dimensions couverte et réduit : longueur 6 m 15, largeur 7 m 53, hauteur à la corniche 3 m, hauteur au faîte 3 m.

Genre de construction : murs extérieurs : brique ciment / isolation / brique TC. Façades : revêtement : crépi ciment, teinte blanc cassé. Toit : forme : plate. Pente : plat. Couverture : dalle béton, émulsion bitumineuse, gravier, teinte gris. Chauffage : PAC Air-Eau.

Ces aménagements seront réalisés conformément à la demande en permis de construire du 14 septembre 2015 et complétée en date du 22 octobre 2015 et selon les plans timbrés par le Service Urbanisme Equipement et Intendance.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au lundi 30 novembre 2015 inclusivement, au Service Urbanisme Equipement Intendance (UEI) où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Porrentruy, le 23 octobre 2015

Le Service UEI

### Porrentruy

Requérants : Madame et Monsieur Blank Sarah et Sascha Reuebergstrasse 6, 3257 Grossaffoltern. Auteur du projet : Atelier d'architecture Le Triangle Hugo Beuchat, Fbg St-Germain SA. 2900 Porrentruy.

Projet : rénovation des deux bâtiments N°s 10 et 12, Chemin des Tarrières, 2900 Porrentruy, sur les parcelles N°s 2417 (surface 890 m<sup>2</sup>) et 983 (surface 808 m<sup>2</sup>), sises au chemin des Tarrières, bâtiments N°s 10 et 12. Zone de construction HA : Zone d'habitation A.

Description : rénovation des deux bâtiments N°s 10 et 12, Chemin des Tarrières, 2900 Porrentruy, parcelles N°s 2417 et 983, zone HA. Les travaux concernés sont les suivants :

- Pose d'une isolation périphérique avec plaques de type Eternit.
- Rénovation de la toiture avec isolation et plaques de type Eternit.
- Agrandissement des balcons existants (dimensions 3,90 m x 2,80 m).
- Changement des fenêtres et pose de stores.
- Construction de deux couverts à voitures.

Dimensions : existantes. Dimensions couverts à voitures : longueur 8 m 75, largeur 5 m 98, hauteur au faîte 2 m 51.

Genre de construction : murs extérieurs : existants. Façades : revêtement : Eternit Swiss Pearl, teinte : anthracite. Toit : forme : à pans. Pente : existante. Couverture : Eternit Swiss Pearl, teinte anthracite.

Ces aménagements seront réalisés conformément à la demande en permis de construire datée du 5 octobre 2015 et reçue le 13 octobre 2015 et selon les plans timbrés par le Service Urbanisme Equipement et Intendance.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au lundi 30 novembre 2015 inclusivement, au Service Urbanisme Equipement Intendance (UEI) où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Porrentruy, le 26 octobre 2015

Le Service UEI

### Porrentruy

#### Avenant à la publication du Journal officiel N° 36 du mercredi 14 octobre 2015

Requérante : Caisse de pension Swatch Group, Faubourg de l'Hôpital 3, 2001 Neuchâtel. Auteur du projet : Forum Architecte Sàrl, rue des Moulins 17, 1800 Vevey.

Projet : déconstruction de 13 boxes à voiture et construction d'une habitation collective de 4 logements avec 6 places extérieures et une place de jeux sur la parcelle N° 2360, sise à la rue Achille-Merguin 35 G, en zone MB.

Suite au défaut concernant la pose des gabarits, le délai du dépôt public de la demande, avec plans, est prolongé jusqu'au 30 novembre 2015.

Porrentruy, le 26 octobre 2015

Le service UEI

### Mises au concours

République et Canton du Jura

En prévision du prochain départ en retraite du titulaire, le Parlement est appelé à élire

#### un-e juge des mineurs (président-e du Tribunal des mineurs)

Taux d'occupation : 50 %.

Le Parlement procédera à cette élection lors de la séance constitutive de la législature 2016-2020, le 17 décembre 2015.

Sont éligibles à cette fonction les personnes ayant l'exercice des droits civils et des droits politiques, domiciliées dans le canton du Jura, âgées de moins de 65 ans, titulaires du brevet d'avocat(e) délivré par un canton suisse ou du brevet de notaire de la République et Canton du Jura. La fonction de juge des mineurs est compatible avec l'exercice du barreau.

Tout renseignement au sujet de cette élection peut être obtenu auprès du Secrétariat du Parlement (032 420.72.22)

Les actes de candidature doivent être communiqués au Secrétariat du Parlement, rue de l'Hôpital 2, 2800 Delémont ou à [parlement@jura.ch](mailto:parlement@jura.ch), accompagnés d'une copie du brevet d'avocat ou de notaire, jusqu'au jour de l'élection.

Delémont, le 22 octobre 2015

Le secrétaire du Parlement : Jean-Baptiste Maître

République et Canton du Jura

Suite à la demande de réduction de taux d'activité d'une titulaire, le Parlement est appelé à élire

#### un-e juge permanent-e au Tribunal de première instance

Taux d'occupation : 50 %.

Le Parlement procédera à cette élection lors de la séance constitutive de la législature 2016-2020, le 17 décembre 2015.

Sont éligibles à cette fonction les personnes ayant l'exercice des droits civils et des droits politiques, domiciliées dans le Jura, âgées de moins de 65 ans, titulaires du brevet d'avocat(e) délivré par un canton suisse ou du brevet de notaire de la République et Canton du Jura.

Tout renseignement au sujet de cette élection peut être obtenu auprès du Secrétariat du Parlement (032 / 420.72.22).

Les actes de candidature doivent être communiqués au Secrétariat du Parlement, rue de l'Hôpital 2, 2800 Delémont ou à [parlement@jura.ch](mailto:parlement@jura.ch), accompagnés d'une copie du brevet d'avocat ou de notaire, jusqu'au jour de l'élection.

Delémont, le 22 octobre 2015

Le secrétaire du Parlement : Jean-Baptiste Maître

**JURA**  **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



Dans le cadre de l'organisation Police 2015, la Police cantonale jurassienne met au concours à l'interne de la Gendarmerie territoriale un poste de

### **Sous-officier-ère de gendarmerie I (GI de « milice »)**

Le poste sera vraisemblablement pourvu à l'interne.

**Mission:** Veiller au respect des institutions démocratiques, en particulier en assurant l'exécution et l'observation des lois. Prévenir et réprimer les atteintes à la sécurité et à l'ordre public. Prendre les mesures d'urgence qui s'imposent et prêter assistance en cas de dangers graves, d'accidents ou de catastrophes. Assurer la protection des personnes et des biens. Mener des actions de prévention, d'information, d'éducation et de répression. Empêcher, dans la mesure du possible, la commission de tout acte punissable. Assurer le premier échelon de contrôle, de conduite et de coordination. Assumer les missions du Groupe d'intervention.

**Exigences:** Faire preuve d'une grande disponibilité et participer aux entraînements spécifiques à la fonction GI. Rédiger des ordres et organiser des engagements selon mandats attribués. Connaître et veiller à l'application et au respect des lois, circulaires, ordres et prescriptions de service. Maîtriser les moyens de contrainte alloués. Respecter, en tout temps, le principe de proportionnalité. Prendre des décisions après avoir évalué les besoins et les risques. Pouvoir être appelé à accomplir des tâches et/ou des missions spécifiques. Pouvoir assumer physiquement et psychologiquement les engagements GI. Pouvoir être appelé à participer à la formation des agents de la Police cantonale. Participer au cours GI.

**Traitement:** Selon l'échelle de traitements.

**Entrée en fonction:** A convenir.

**Lieu de travail:** Delémont ou Porrentruy.

**Renseignements:** peuvent être obtenus auprès de M. Gilles Bailat, chef de la gendarmerie territoriale, tél. 032/420 65 65.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet [www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois) et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032/420 58 80 ou [postulation@jura.ch](mailto:postulation@jura.ch)). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Sous-officier-ère de gendarmerie », jusqu'au 4 novembre 2015.

[www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois)

Service de l'enseignement

### **Mise au concours**

Le Département de la Formation, de la Culture et des Sports, par son Service de l'enseignement, met au concours le poste suivant:

### **ÉCOLES PRIMAIRES**

(1<sup>re</sup> – 8<sup>e</sup> école primaire – HarmoS)

1. Titre requis: diplôme d'enseignement aux degrés préscolaire et primaire délivré par la HEP-BEJUNE (CAP à l'enseignement préscolaire et primaire) ou titre jugé équivalent susceptible de reconnaissance.
2. Traitement: selon l'échelle des traitements mensuels (U).
3. Entrée en fonction: 1<sup>er</sup> février 2016
4. **Date limite de postulation: 20 novembre 2015**
5. Les postulations doivent être accompagnées des documents usuels, notamment:
  - une lettre de motivation;
  - un curriculum vitae;
  - une copie des titres acquis;
  - un certificat de bonne vie et mœurs délivré par l'Autorité communale de domicile;
  - un extrait de l'Office des poursuites;
  - un extrait de casier judiciaire suisse à requérir auprès de l'Office fédéral de la justice, Casier judiciaire suisse/Service des particuliers, Bundesrain 20, 3003 Berne ou sur le site [https://www.e-service.admin.ch/crex/cms/content/strafregister/strafregister\\_fr](https://www.e-service.admin.ch/crex/cms/content/strafregister/strafregister_fr).
6. Les postulations seront adressées, avec la mention « Postulation », à la présidence de la Commission d'école mentionnée ci-dessous.
7. Des renseignements peuvent être obtenus auprès de la direction du cercle concerné.

### **CERCLE SCOLAIRE PRIMAIRE DE REBEUVELIER**

**1 poste à 40%**

(10-12 leçons hebdomadaires)

Degré: 3-4P

Contrat de travail de droit administratif de durée déterminée (CDD) de 6 mois.

Les candidatures doivent être adressées par écrit, avec la mention « Postulation », à M<sup>me</sup> Lucine Schaller, Présidente de la Commission d'école, Rue des Cerisiers 2, 2832 Rebeuvelier.

Delémont, le 26 octobre 2015

Service de l'enseignement

Dernier délai pour la remise des publications:

**jusqu'au lundi 12 heures**

Service de l'enseignement

### Mise au concours

Pour la structure Hôpital de Jour (Villa Blanche) à Porrentruy, le Département de la Formation, de la Culture et des Sports, par son Service de l'enseignement, met au concours le poste suivant :

### ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ PRIMAIRE

- Titre requis: CAP à l'enseignement primaire et diplôme en enseignement spécialisé ou titre jugé équivalent.
- Traitement: selon l'échelle des traitements mensuels (U).
- Entrée en fonction: 1<sup>er</sup> février 2016
- **Date limite de postulation: 20 novembre 2015**

Les postulations doivent être accompagnées des documents usuels, notamment:

- une lettre de motivation;
- un curriculum vitae;
- une copie des titres acquis;
- un certificat de bonne vie et mœurs délivré par l'Autorité communale de domicile;
- un extrait de l'Office des poursuites;
- un extrait de casier judiciaire suisse à requérir auprès de l'Office fédéral de la justice, Casier judiciaire suisse/Service des particuliers, Bundesrain 20, 3003 Berne ou sur le site: [https://www.e-service.admin.ch/crex/cms/content/strafregister/strafregister\\_fr](https://www.e-service.admin.ch/crex/cms/content/strafregister/strafregister_fr).
- Les postulations seront adressées, avec la mention « Postulation Hôpital de Jour », au Service de l'enseignement, rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont.
- Des renseignements peuvent être obtenus auprès de Madame Michèle Fähndrich, responsable pédagogique de l'Hôpital de Jour, tél. 032/420.36.20.

### HÔPITAL DE JOUR - PORRENTRUY

#### 1 poste à 20%

(6 leçons hebdomadaires)

Contrat de travail de droit administratif de durée déterminée (CDD) jusqu'au 31 juillet 2016.

Delémont, le 26 octobre 2015

Service de l'enseignement



L'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale est un établissement autonome intercantonal composé de 16 collaborateurs. La direction cherche un(e)

### Réviseur agréé(e) ASR (100%)

#### Vos tâches

- Analyser les comptes annuels et le fonctionnement des fondations classiques et des fondations patronales
- Vérifier le respect de la législation par les institutions
- Suivre les institutions en difficulté financière
- Soutenir l'établissement dans le domaine de la révision et des normes comptables
- Participer à des projets et comités internes

#### Votre profil

- Réviseur agréé(e) ASR
- Bonnes connaissances des normes Swiss GAAP RPC
- Maîtrise des outils informatiques
- Pratique de l'audit de plusieurs années
- Bonnes connaissances en allemand

**Entrée en fonction :** à convenir

Si vous êtes intéressé(e), nous vous invitons à nous faire parvenir d'ici au 30 novembre 2015, par courrier postal uniquement, votre dossier de candidature (CV et lettre de motivation) à la direction de notre établissement, Avenue de Tivoli 2, case postale 5047, 1002 Lausanne.



Le Conseil de fondation du Musée de l'Hôtel-Dieu met au concours le poste de:

**Chargé-e d'inventaire à 50%**

[www.museums.ch/fr/emploi/offres-demploi/](http://www.museums.ch/fr/emploi/offres-demploi/)  
ou [www.mhd-p.ch](http://www.mhd-p.ch)

## Marchés publics

### Appel d'offres

#### 1. Pouvoir adjudicateur

##### 1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur

**Service demandeur/Entité adjudicatrice:**  
République et Canton du Jura - Gouvernement  
**Service organisateur/Entité organisatrice:**  
Burri et Partenaires Sàrl, à l'attention de Pascal Burri, Faubourg de France 14, 2900 Porrentruy, Suisse, Téléphone: +41 32 467 19 30, Fax: +41 32 467 29 30, E-mail: [pascal.burri@burri-p.ch](mailto:pascal.burri@burri-p.ch), URL [www.burri-p.ch](http://www.burri-p.ch)

##### 1.2 Les offres sont à envoyer à l'adresse suivante

Service des infrastructures (SIN)  
Section des bâtiments et des domaines (SBD),  
à l'attention de Olivier Eschmann, Rue du 23-Juin, 2800 Delémont, Suisse, Téléphone: +41 32 420 53 70, Fax: +41 32 420 53 71, E-mail: [olivier.eschmann@jura.ch](mailto:olivier.eschmann@jura.ch)

##### 1.3 Délai souhaité pour poser des questions par écrit

04.11.2015

**Remarques:** L'adjudicateur n'accepte aucune question par téléphone.

Les questions doivent être envoyées par écrit au bureau d'architecture BURRI et Partenaires Sàrl, à l'att. de P. Burri, Faubourg de France 14, 2900 Porrentruy (Jura, Suisse). Email: [pascal.burri@burri-p.ch](mailto:pascal.burri@burri-p.ch)

##### 1.4 Délai de clôture pour le dépôt des offres

**Date:** 19.11.2015, **Délais spécifiques et exigences formelles:** Seules les offres arrivées à l'adresse du chapitre 1.2 ci-dessus, dans le délai fixé, signées, datées et complètes seront prises en considération. C'est la date du sceau postal qui fait foi. Les offres envoyées après le délai fixé seront exclues de l'adjudication.

##### 1.5 Date de l'ouverture des offres:

Lieu: Delémont - Jura - Suisse

##### 1.6 Genre de pouvoir adjudicateur

Canton

##### 1.7 Mode de procédure choisi

Procédure ouverte

##### 1.8 Genre de marché

Marché de travaux de construction

##### 1.9 Soumis à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux

Non

#### 2. Objet du marché

##### 2.1 Genre du marché de travaux de construction

Exécution

##### 2.2 Titre du projet du marché

DIVISION TECHNIQUE - PORRENTUROY / 221.4 - DÉMONTAGE ET POSE DE FENÊTRES EN ALUMINIUM

##### 2.3 Référence / numéro de projet

DIVTEC 15

##### 2.4 Vocabulaire commun des marchés publics

**CPV:** 45214000 - Travaux de construction d'établissements d'enseignement et de centres de recherche

**CFC:** 2214 - Fenêtres en aluminium

#### 2.5 Description détaillée du projet

DIVTEC 15

Assainissement des façades du bâtiment 1972  
Fenêtres en aluminium:

- Démontage et évacuation des fenêtres existantes (env. 430 m<sup>2</sup>)
- Pose de nouvelles fenêtres aluminium à rupture thermique avec triple vitrage (484 m<sup>2</sup>)
- Pose d'une porte vitrée
- Pose d'une porte de service en façade NORD en panneaux pleins

#### 2.6 Lieu de l'exécution

Cité des microtechniques, Maltière 3, 2900 PORRENTUROY

#### 2.7 Marché divisé en lots?

Non

#### 2.8 Des variantes sont-elles admises?

Oui

**Remarques:** Le candidat doit impérativement présenter une offre complète et joindre la ou les variantes d'exécution, si elles sont admises, dans des documents séparés mais contenues dans la même enveloppe / colis.

Seules son prises en considération les variantes qui respectent parfaitement les conditions des appels d'offres et qui contiennent les éléments nécessaires: devis, descriptif, avant-métrés, dimensionnement, preuve de qualité et de propriété des matériaux et des éléments de construction, plans et autres documents annexes. Seules les variantes d'exécution sont admises, les variantes de projet sont exclues.

#### 2.9 Des offres partielles sont-elles admises?

Non

#### 2.10 Délai d'exécution

Début 21.03.2016 et fin 31.08.2016

**Remarques:** Réalisation en deux phases:

- du 21.03.2016 au 08.04.2016
- du 20.06.2016 au 12.08.2016

ATTENTION: Les travaux sont à réaliser principalement durant les vacances scolaires:

- Pâques: 29.03.2016 au 08.04.2016
- Été: 27.06.2016 au 12.08.2016

#### 3. Conditions

##### 3.1 Conditions générales de participation

Selon l'art. 34, alinéa 1 de l'Ordonnance, ne seront retenues que les offres émanant de soumissionnaires qui respectent les usages locaux et paient les charges sociales conventionnelles. Si l'appel d'offres est soumis à l'OMC, tous les soumissionnaires établis en Suisse ou dans un Etat signataire de l'accord OMC sur les marchés publics qui offre la réciprocité aux entreprises suisses peuvent participer. Dans le cas contraire, seuls les soumissionnaires établis en Suisse peuvent participer.

##### 3.2 Cautions/garanties

Selon conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.

##### 3.3 Conditions de paiement

Selon conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.

##### 3.4 Coûts à inclure dans le prix offert

Selon conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.

##### 3.5 Communauté de soumissionnaires

Admises sous certaines conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.

##### 3.6 Sous-traitance

Admises sous certaines conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.

**3.7 Critères d'aptitude**

conformément aux critères suivants:  
Selon critères mentionnés dans les documents d'appel d'offres.

**3.8 Justificatifs requis**

conformément aux justificatifs suivants:  
Selon critères mentionnés dans les documents d'appel d'offres.

**3.9 Critères d'adjudication :**

conformément aux indications suivantes: Selon critères mentionnés dans les documents d'appel d'offres.

**3.10 Conditions à l'obtention du dossier d'appel d'offres  
Déclaration d'acquisition du dossier d'appel d'offre souhaitée jusqu'au: 19.11.2015**

Appel d'offres

**Date de publication dans la Feuille officielle du canton JU** 28.10.2015

**Prix:** aucun

**Conditions de paiement:** Voir « autres informations pour l'obtention du dossier d'appel d'offres », point 3.13

**3.11 Langues acceptées pour les offres**

Français

**3.12 Validité de l'offre**

6 mois à partir de la date limite d'envoi

**3.13 Obtention du dossier d'appel d'offres**

sous [www.simap.ch](http://www.simap.ch), ou à l'adresse suivante:  
BURRI et Partenaires Sàrl - Bureau d'architecture sia, à l'attention de Pascal Burri, Faubourg de France 14, 2900 Porrentruy, Suisse, Téléphone: +41 32 467 19 30,  
E-mail: [pascal.burri@burri-p.ch](mailto:pascal.burri@burri-p.ch)

**Dossier disponible à partir du:** 28.10.2015 jusqu'au 19.11.2015

**Langues du dossier d'appel d'offres:** Français

**Autres informations pour l'obtention du dossier d'appel d'offres:** Les documents sont intégralement téléchargeables sur le site [www.simap.ch](http://www.simap.ch)

L'inscription sur [www.simap.ch](http://www.simap.ch) n'équivaut pas à une inscription officielle ou à une demande de dossier.

**4. Autres informations****4.2 Conditions générales**

Selon conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.

**4.3 Négociations**

Les négociations sur les prix, les remises de prix et les prestations sont interdites.

**4.4 Conditions régissant la procédure**

Selon conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.

**4.5 Autres indications**

La législation Jurassienne sur les marchés publics peut être téléchargée sur la page jurassienne du SIMAP.CH

**4.6 Organe de publication officiel**

Journal Officiel du Canton du Jura

**4.7 Indication des voies de recours**

Selon l'art. 62 de l'Ordonnance, le présent appel d'offres peut faire l'objet d'un recours à la Cour administrative du Tribunal cantonal à 2900 Porrentruy dans les 10 jours à compter du lendemain de la publication. aucun

**Conditions de paiement:** Voir « autres informations pour l'obtention du dossier d'appel d'offres », point 3.13

**Adjudication****1. Pouvoir adjudicateur****1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur**

**Service demandeur/Entité adjudicatrice:** SIS Val Terbi

**Service organisateur/Entité organisatrice:** SIS Val Terbi, à l'attention de Xavier Dobler, Clos du Chésal 6, 2824 Vicques, Suisse

**1.2 Genre de pouvoir adjudicateur**

Autres collectivités assumant des tâches communales

**1.3 Mode de procédure choisi**

Procédure ouverte

**1.4 Genre de marché**

Marché de fournitures

**1.5 Soumis à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux**

Oui

**2. Objet du marché****2.1 Titre du projet du marché**

Achat de véhicules d'interventions pour le SIS Val Terbi Lot N<sup>os</sup> 1, 2, 3

**Brève description:** Tonne pompe cabine simple 3 places, 12-15 t, 4x4 Tout-Terrain, 1600 lt d'eau pompe 10-2000 lt/min, Véhicule de première intervention 5.5 t, 4x4, 600 lt d'eau pompe 10-1000 lt/min, Véhicule de transport 3.5 t, 4x4, 9 places avec place pour du matériel 188 kg

**2.2 Vocabulaire commun des marchés publics**

**CPV:** 34144210 - Véhicules de lutte contre l'incendie,

34144212 - Fourgons pompe-tonne,

34144213 - Véhicules d'incendie

**3. Décision d'adjudication****3.1 Critères d'adjudication**

conformément aux indications suivantes: conformément aux critères du dossier d'appel d'offres

**3.2 Adjudicataire**

Liste des adjudicataires

**Nom:** Feumotech AG, Gerlafingenstrasse 31, 4565 Rechterswil, Suisse

**Prix:** Fr. 653'100.00 sans TVA

**Remarque:** le prix est la somme totale des 3 lots

**3.3 Raisons de la décision d'adjudication**

**Raisons:** Adjudication des offres les plus avantageuses, conformément aux critères du dossier d'appel d'offres

**4. Autres informations****4.1 Appel d'offres**

**Publication du:** 29.07.2015

**Organe de publication:** SIS Val Terbi

Numéro de la publication 877299

**4.2 Date de l'adjudication**

Date: 17.09.2015

**4.3 Nombre d'offres déposées**

Nombre d'offres: 2

**4.4 Autres indications**

L'adjudication est sous réserve de l'approbation finale des crédits par les organes compétents.

**4.5 Indication des voies de recours**

Les soumissionnaires ont été informés par courrier personnel qu'ils peuvent faire recours contre la présente décision à la chambre

administrative du Tribunal cantonal dans les 10 jours à compter du lendemain de la publication, respectivement de la lettre reçue. Un éventuel recours doit contenir les conclusions,

l'indication des faits, des preuves et motifs et porter une signature. Les preuves disponibles (en particulier la décision attaquée) doivent être jointes.

## Divers

Office des ponts et chaussées du Jura bernois

### **Perturbations du trafic Fermetures temporaires**

Route cantonale N° 6 ; Moutier - Delémont  
Commune : Roches (BE)

En vertu de l'article 65 et 66 de la loi sur les routes du 4 juin 2008 (LR, BSG 732.11) et de l'article 43 de l'ordonnance sur les routes du 29 octobre 2008 (OR, BSG 732.111.1), des perturbations du trafic / fermetures temporaires auront lieu sur la route mentionnée comme précisé ci-après :

Tronçon : **Moutier - Roches**

Durée : **Du lundi 26 octobre 2015 au vendredi 11 décembre 2015 entre 7 h 30 et 17 h (week-ends exceptés), fermetures temporaires d'une durée de 15 minutes environ.**

Exceptions : Transports publics selon l'horaire.

Conduite de la circulation: Régulation manuelle du trafic. Les signalisations de chantier réglementaires seront mises en place.

Restrictions: Pendant les temps de fermeture et pour des raisons de sécurité, le tronçon concerné sera interdit à tous les usagers de la route (véhicules, cavaliers et piétons).

Motif: Mesures de sécurité pour d'importants travaux forestiers exécutés aux abords de la route cantonale.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic inévitables. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel du chantier, affecté à la sécurité du trafic.

Tavannes, le 21 octobre 2015

Inspection des routes pour le Jura bernois

# AVIS

L'application des normes et directives régissant les installations de protection contre la foudre représente des difficultés importantes pour les installateurs de paratonnerre, du fait de leur complexité.

Aussi, en collaboration avec l'ECA Jura, l'inspection cantonale des installations électriques de l'ECAB fribourgeois organise les

## Cours de formation pour les installateurs de paratonnerres

**Cours de base**, 3 jours, destiné aux installateurs électriciens, ferblantier, couvreurs, bureau techniques d'ingénieurs en électricité et d'architectes établissant des projets de paratonnerres. **Tout maître d'état désirant être au bénéfice d'une autorisation d'installer des paratonnerres dans les cantons du Jura, Fribourg, Neuchâtel et Vaud a l'obligation de suivre ce cours et de réussir l'examen final.**

**Cours de formation continue**, ½ jour, destiné aux personnes ayant déjà suivi le cours de base et réussi l'examen.

**Date des cours :** cours de base : février et mars 2016;  
cours de formation continue : avril et mai 2016.

**Délai d'inscription :** 15 novembre 2015.

**Inscription :** le bulletin d'inscription s'obtient et doit être retourné à l'Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments, inspection cantonale des installations électriques, Maison-de-Montenach 1, CP 486, 1701 Fribourg, tél. 026 305 92 55, fax 026 305 92 59, internet [icie@ecamb.ch](mailto:icie@ecamb.ch). Ces bulletins sont également disponibles sur le site internet [www.eca-jura.ch](http://www.eca-jura.ch)





Case postale 6744  
CH-1002 Lausanne  
Tél. + 41 21 348 13 13  
Fax + 41 21 348 13 14  
www.loro.ch

## TABLEAUX DES LOTS DES BILLETS SÉCURISÉS À PRÉTIAGE

Yeti		Tranche de 576 000 billets à 5.-	
dès le 4 novembre 2015		Valeur d'émission: 2 880 000.-	
Nb. de billets		Gain billet	Montant total
1	x	50 000.- =	50 000.-
1	x	10 000.- =	10 000.-
1	x	5 000.- =	5 000.-
14	x	1 000.- =	14 000.-
50	x	500.- =	25 000.-
302	x	200.- =	60 400.-
360	x	110.- =	39 600.-
1 200	x	100.- =	120 000.-
720	x	60.- =	43 200.-
2 160	x	50.- =	108 000.-
2 880	x	25.- =	72 000.-
8 640	x	20.- =	172 800.-
5 760	x	15.- =	86 400.-
40 320	x	10.- =	403 200.-
80 640	x	5.- =	403 200.-
143 049		billets gagnants =	1 612 800.-
24.83%		=	56.00%



**La vente de billets ainsi que la  
délivrance de gains aux personnes de  
moins de 16 ans  
est rigoureusement interdite.**

Iceberg		Tranche de 420 000 billets à 10.-	
dès le 4 novembre 2015		Valeur d'émission: 4 200 000.-	
Nb. de billets		Gain billet	Montant total
1	x	200 000.- =	200 000.-
1	x	50 000.- =	50 000.-
1	x	20 000.- =	20 000.-
2	x	10 000.- =	20 000.-
2	x	5 000.- =	10 000.-
2	x	2 000.- =	4 000.-
10	x	1 000.- =	10 000.-
20	x	500.- =	10 000.-
25	x	250.- =	6 250.-
200	x	200.- =	40 000.-
145	x	125.- =	18 125.-
250	x	120.- =	30 000.-
250	x	110.- =	27 500.-
2 000	x	100.- =	200 000.-
900	x	80.- =	72 000.-
900	x	60.- =	54 000.-
2 160	x	50.- =	108 000.-
2 040	x	40.- =	81 600.-
6 300	x	30.- =	189 000.-
5 700	x	25.- =	142 500.-
24 300	x	20.- =	486 000.-
13 500	x	15.- =	202 500.-
48 600	x	10.- =	486 000.-
10 500	x	5.- =	52 500.-
117 809		billets gagnants =	2 519 975.-
28.05%		=	60.00%

Tribolo Pochette		Tranche de 960 000 billets en pochettes	
dès le 4 novembre 2015		de 12 billets, au prix de 24.-	
		Valeur d'émission: 1 920 000.-	
Nb. de billets		Gain billet	Montant total
2	x	20 000.- =	40 000.-
2	x	10 000.- =	20 000.-
1	x	5 000.- =	5 000.-
18	x	1 000.- =	18 000.-
24	x	500.- =	12 000.-
100	x	200.- =	20 000.-
885	x	100.- =	88 500.-
2 880	x	50.- =	144 000.-
3 840	x	20.- =	76 800.-
4 800	x	10.- =	48 000.-
11 520	x	6.- =	69 120.-
72 000	x	4.- =	288 000.-
144 000	x	2.- =	288 000.-
240 072		billets gagnants	= 1 117 420.-
25.01%		=	58.20%

Joyeuses Fêtes		Tranche de 200 000 billets à 30.-	
dès le 2 décembre 2015		Valeur d'émission: 6 000 000.-	
Nb. de billets		Gain billet	Montant total
1	x	100 000.- =	100 000.-
1	x	30 000.- =	30 000.-
3	x	10 000.- =	30 000.-
60	x	1 000.- =	60 000.-
90	x	500.- =	45 000.-
150	x	300.- =	45 000.-
200	x	200.- =	40 000.-
1 000	x	100.- =	100 000.-
6 000	x	60.- =	360 000.-
12 000	x	50.- =	600 000.-
7 500	x	40.- =	300 000.-
73 000	x	30.- =	2 190 000.-
100 005		billets gagnants	= 3 900 000.-
50.00%		=	65.00%

Les lots jusqu'à Fr. 200.- (optionnellement jusqu'à Fr. 1 000.-) sont payés par les points de vente. Les autres lots sont délivrés par la Loterie Romande à réception du billet dûment complété. La prescription des lots intervient six mois après la date limite de vente figurant sur les billets. L'acquéreur de billets se soumet au « Règlement général des billets sécurisés à prétiage » et, cas échéant, au règlement spécifique du billet. Ceux-ci sont disponibles auprès du siège central de la Loterie Romande ainsi que sur son site internet.